

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 6

Anhang: [Nouvelles locales] : Bordeaux, Le Havre, Nantes

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

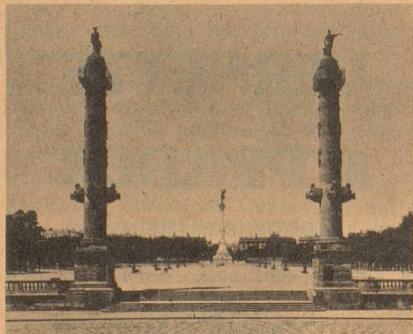
Brefs rappels administratifs

Les compatriotes dont les cartes d'immatriculation sont échues en 1970 ou antérieurement, voudront bien les renvoyer au Consulat. Une nouvelle carte à validité illimitée leur sera délivrée gratuitement.

Changement d'adresse

En cas de changement de domicile, n'omettez pas de communiquer votre nouvelle adresse à votre Consulat afin de vous transmettre plus aisément toute information qui pourrait vous intéresser.

Bordeaux



21, cours du Maréchal-Foch.
Tél. : 71-82-11.

Le coin du Sud-Ouest

Communications administratives

Echéances et modalités de paiement des cotisations A.V.S./A.I.

Les cotisations A.V.S./A.I. sont payables par acomptes trimestriels à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre ou en un seul montant à la fin du mois de juin (totalité de la cotisation

annuelle) à la représentation suisse auprès de laquelle l'assuré est immatriculé et non pas après réception de la sommation.

S'il peut invoquer qu'il se trouve dans une situation difficile, l'assuré peut obtenir un sursis pour le paiement de ses cotisations. Les demandes de sursis sont à adresser au Consulat général en indiquant les raisons.

Les cotisations peuvent être également réglées en Suisse, en francs suisses, par versements au C.C.P. n° 12-8760 de la Caisse suisse de compensation à Genève. Dans ce cas il y a lieu de rappeler le numéro A.V.S. de l'assuré au dos du bulletin de versement.

Nécrologie

M. Eugène Belvisotti (1890-1971)

Les Sociétés suisses de Bordeaux viennent à nouveau d'être durement frappées par la disparition d'un des leurs : M. Eugène Belvisotti, père de notre actuel président.

Installé à Bordeaux Talance depuis 1920, il créa une entreprise qui avec son épouse et ses fils connut une belle prospérité.

Estimé de tous, son activité et son dynamisme le rendaient sympathique à tous ceux qui l'approchaient.

Il fut un des plus anciens membres de nos Sociétés suisses de Bordeaux et il a toujours organisé toutes nos manifestations avec le plus grand dévouement. Membre de nos Comités, il assuma pendant de nombreuses années la vice-présidence du Club suisse de Bordeaux. Son départ sera ressenti de tous et nous conserverons de cet ami un souvenir inoubliable.

La vie des sociétés

Agen

Le Cercle suisse d'Agen fêtera le 1^{er} août 1971, à Astaffort, chez M. et Mme Fuchs et sa famille. Et c'est vraiment le 1^{er} août que la fête aura lieu puisque c'est un dimanche. Tous nos membres recevront en temps voulu le programme détaillé, mais tout le monde est invité, particulièrement les Suisses qui se trouvent à ce moment dans notre belle région du Lot-et-Garonne et du Gers.

Nécrologie

Le Cercle suisse vient de perdre deux membres : M. Marcel Turin de Bon-Encontre et M. Walter Grob de Sauvetat-Lède. Nos sincères condoléances.

Biarritz

Le Club helvétique de la Côte Basque s'est réuni le 4 mars 1971 en Assemblée générale chez nos amis Boo, hôtel Saint-Jean à Saubusse (40) (que nous nous permettons de signaler à tous nos compatriotes en voyage dans les Landes ou au Pays-Basque). L'Assemblée fut ouverte à 11 h sous la présidence d'honneur de notre consul général M. Haeberlin.

Notre président M. Jeanneret, dans son rapport moral précise que notre activité se résume actuellement à deux réunions par an :

L'Assemblée générale et la commémoration de notre fête nationale. C'est peu ; cela vient-il du vieillissement de notre groupe et le fait de la dissémination de ses membres ? Ce mal n'est pas réservé à notre seul club, c'est un signe des temps.

Après lecture de lettres émanant de notre Consulat, du secrétariat des Suisses à l'étranger, M. Wehrli, trésorier, nous donne lecture du rapport financier. Sans être riches, nous n'avons pas de dettes nous fait-il remarquer, c'est l'essentiel. Ces deux rapports sont acceptés sans avis contraire.

M. le consul général dans son intervention, en remerciant le comité pour son travail constant, fait remarquer que si nos manifestations sont rares, elles sont empreintes d'une telle cordialité, que l'on sent la parfaite entente de notre groupe ; ceci compense beaucoup de choses.

L'Assemblée est levée à 12 h 30.

A 13 h, nous étions tous réunis autour d'une plantureuse choucroute, la meilleure selon certains, agrémentée d'un solo d'accordéon de notre ami Beyeler de Cauneille (40) qui nous fit chanter et danser.

Merci à tous pour votre présence, en particulier à M. Haeberlin, notre consul général et à sa charmante épouse.

Nécrologie

Nous apprenons le décès en Suisse de Mme Vepfer, notre présidente d'honneur, qui consacra tant d'années, avec son mari, président, au bien des Suisses de

la Côte Basque. Une minute de silence est observée à sa mémoire.

Fête du 1^{er} août 1971

La célébration de la fête du 1^{er} août est prévue pour dimanche 25 juillet.

Toulouse

L'Assemblée générale de la Société helvétique a eu lieu le 28 mars dernier en présence de M. le consul général Haeberlin, dans les locaux de la Société Tissot à Toulouse-Mirail. Le rapport moral du président a fait état des activités de l'Amicale dont les sorties ont été particulièrement réussies, maintenant les liens qui se sont établis entre les différentes familles suisses de la région et qui durent pour beaucoup depuis trois générations.

Plusieurs manifestations communes avec l'Amicale des Anciens Prisonniers de guerre en Suisse ont eu lieu dont la plus mémorable fut le gigantesque mélchoui d'automne sous les chênes verts de notre compatriote Chappuis. Le dévouement de tous les membres de la colonie a permis à la fête de Noël de rapprocher une fois de plus les enfants et les parents dans l'ambiance de chaleur, de lumière, d'amour, propre à cette rencontre.

Les activités de bienfaisance ont été exposées par Mme Darles et les comptes présentés par le trésorier M. André Scherrer.

Après les échanges de vues et les votes, M. le consul général a confirmé le soutien que la Confédération apporte à chacun des groupes de Suisses à l'étranger et a communiqué un maximum d'informations intéressant nos compatriotes.

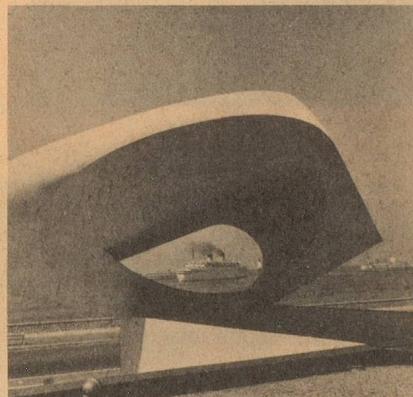
Ensuite les participants se sont rendus au restaurant où se sont retrouvés une soixantaine de convives pour la traditionnelle choucroute, animée par M. Desarzens le vice-président « Amicale ».

Nécrologie

Le 12 mars dernier décédait à Toulouse, à l'âge de 76 ans, M. Edmond Tissot, qui fut pendant de nombreuses années un président à la fois très simple et très actif pour notre société à laquelle il était profondément attaché. D'innombrables souvenirs de manifestations patriotiques, de belles sorties familiales ensoleillées ont ajouté à l'émotion des très nombreux membres de la Colonie

suisse de Toulouse qui ont assisté au service funèbre dans le « Vieux Temple » et qui ont témoigné une dernière fois leur amitié en réconfortant de leur sympathie Mme Edmond Tissot, ses enfants et petits-enfants.

Le Havre



124, boulevard de Strasbourg.
Tél. : 42-27-09.

Nos compatriotes de Normandie se souviendront certainement que le Consulat n'a jamais manqué, à chaque occasion qui lui a été donnée, d'insister sur l'importance et l'intérêt qu'il y avait pour eux d'être informés et documentés sur les questions de toutes sortes les touchant de près et également sur les activités et événements de la Suisse. Pour cela, ils disposent des journaux édités en Suisse et également du « Messager suisse de France » et de « l'Echo », publications spécialement conçues et imprimées à leur intention. Ils recevaient aussi un bulletin trimestriel émanant du Consulat.

Malheureusement, les deux publications susmentionnées n'atteignent pas tous les foyers suisses en France et la distribution d'un bulletin individuellement par chaque consulat étant apparue, à l'expérience, peu rationnelle, les autorités suisses, d'entente avec les représentations suisses en France et la direc-

tion du Messager, ont estimé que l'information de nos compatriotes devait être améliorée. Il a donc été décidé de remplacer les bulletins consulaires par un organe d'information unique pour tous les Suisses de France, composé d'une première partie donnant des nouvelles de Suisse, une seconde contenant des informations officielles pour tous les Suisses de France et une troisième réservée aux nouvelles des consulats et communiqués des sociétés suisses.

C'est ainsi que vous avez reçu, dans le courant du mois de décembre 1970, un premier numéro spécial du Messager suisse de France. Celui-ci contenait, peut-être un peu prématurément, un questionnaire sollicitant vos observations et suggestions. Selon les indications arrivées au Consulat, une personne sur cinq parmi les familles suisses de Normandie ayant reçu ce numéro spécial a répondu à la petite enquête proposée, ce qui ne permet guère de se faire une véritable opinion sur l'accueil obtenu par ce nouveau moyen d'information. Le résultat enregistré est décevant et nous tenons à vous dire qu'il n'est pas trop tard pour faire connaître vos réflexions et commentaires, soit directement au Consulat, soit à la rédaction du Messager suisse de France, d'autant plus qu'entre temps vous avez reçu un second numéro qui vous aura certainement permis d'étayer votre jugement.

Le Consul,
Steiner.

Dans le numéro spécial d'avril 1971 du « Messager Suisse de France », la Caisse suisse de secours du Havre et de l'arrondissement consulaire informait ses membres que l'Assemblée générale de la Société était fixée au 15 avril 1971, dans les locaux du Consulat, 124, boulevard de Strasbourg, au Havre.

Apparemment un retard s'est produit, pour certains, dans la distribution du Messager, de sorte que les membres de la Caisse de secours n'ont pu prendre, par le truchement de cet organe d'information, connaissance de la convocation à l'Assemblée générale et leur dispersion sur tout le territoire de la circonscription consulaire n'a pas permis de les aviser par un autre moyen. L'Assemblée générale a quand même eu lieu à la date indiquée et les diri-

geants de la Société, tout en regrettant le contretemps qui est ainsi survenu, ont tenu à publier le compte rendu ci-après la réunion du 15 avril :

L'Assemblée générale fut ouverte à 19 heures, sous la présidence d'honneur de M. le consul Steiner, par M. Max Schwendener, président de la Caisse de secours.

La séance commença par la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 mai 1970. Procès-verbal adopté à l'unanimité.

Le président fit ensuite un rapport sur les activités de la Société au cours de l'exercice 1970 et témoigna de sa satisfaction en ce qui concerne la bonne gestion des comptes et sur l'utilité même de la Société qui est venue en aide à de nombreux compatriotes, plus particulièrement à ceux d'un âge avancé. Il remercia les membres du Comité de leur dévouement et du soin apporté à leur tâche.

Après examen des comptes, M. Schwendener tint à relever tout spécialement qu'en plus des cotisations normales un total de 2.440,90 francs avait été encaissé à titre de dons, chiffre remarquable comparativement aux effectifs de la Société. Il forme le vœu que de généreux donateurs continuent à soutenir ainsi cette œuvre philanthropique.

Les questions à l'ordre du jour furent ensuite débattues, notamment celle de l'augmentation des cotisations qui, à l'unanimité, ont été portées pour 1971 à 10 francs pour les couples et 5 francs pour les personnes seules. Le président a exprimé l'espoir que les sociétaires approuveront cette mesure prise dans le but d'améliorer et de renforcer l'efficacité de la Caisse de secours toujours soucieuse d'aider au maximum les compatriotes connaissant des situations difficiles.

Par la même occasion, le président suggéra que le paiement des cotisations puisse se faire en timbres-poste, par mesure de simplification et pour éviter des frais de mandat déjà assez élevés. M. Schwendener laissa ensuite la parole au trésorier pour la lecture du bilan et quelques commentaires. Puis le censeur, M. Ravetta, fit son rapport et donna son accord sur la gestion des comptes.

Pour terminer, M. le consul Steiner adressa ses remerciements à tous ceux qui ont collaboré à la bonne marche de la Société au cours de l'année écoulée. La séance fut levée à 20 heures.

NANTES



14, rue Boileau.
Tél. : 71-82-11.

Union suisse de l'Ouest 14, rue Boileau, 44 - Nantes Assemblée Générale (26 mars 1971)

A 20 h 30, le président central, M. Robert Badel a ouvert l'Assemblée générale de l'U.S.O. en souhaitant la bienvenue aux quelque trente membres de notre groupement présents à cette réunion.

Il s'est plus à relever que la faible participation enregistrée ne témoignait pas d'un désintéressement de nos compatriotes et amis à la vie de notre chère Société mais résultait plutôt des distances séparant Nantes de leur domicile ainsi qu'en témoignait le nombre des « excusés ».

L'activité de l'U.S.O. a été particulièrement réjouissante pendant l'exercice écoulé : 70 nouveaux membres, 8 manifestations, et enfin, mais ce qui est de loin le plus important, la consolidation de nos amitiés personnelles et patriotiques.

Notre caissier central, M. Studer, a — avec toute la prudence de mise pour un gardien du Trésor — rendu des comptes positifs, nonobstant le gros effort fait en 1970 en faveur des anciens et de nos jeunes.

L'U.S.O. prouve ainsi qu'elle entend poursuivre les actions de solidarité qui furent l'apanage de la S.S.B.

Après la lecture du procès-verbal de notre ami Stettler, applaudi comme il le méritait, les membres présents renouvèlèrent leur confiance au comité sortant. Celui-ci fut nommé par applaudissements et se compose :

- de MM. R. Badel, président ; E. Doe-beli ; A. Studer.
- Mme J. Rousseau, secrétaire qui succède à M. Stettler appelé à de nouvelles fonctions et qui quittera Nantes avec nos remerciements, nos vœux de bonheur et de santé et nos souhaits d'un prompt revoir ; Ch. Füller, adjointe.
- MM. G. Dova, adjoint ; A. Kléber, adjoint.

Un grand merci à tous ces dévoués qui continueront à mener la barque de notre Union.

La date de la prochaine concentration (Saint-Maur, l'an dernier) a été fixée au 27 juin 1971 et notre consul prendra contact à ce sujet avec M. et Mme W. Rohrbach à « La Poulaillerie » - Saint-Sylvain d'Anjou, près d'Angers, qui nous avaient si gentiment invités l'année dernière.

Pour terminer, l'Assemblée vota à l'unanimité deux motions à l'intention des autorités suisses compétentes, à savoir :

- a) la mise sur pied d'égalité en matière de Sécurité Sociale des Suisses de l'étranger avec les nationaux des pays où ils résident ;
- b) la reconnaissance de la nationalité suisse (double-nationalité) non seulement aux enfants de Suisse et d'étrangère mais aussi ceux nés d'étranger et de Suissesse. Cette mesure nous semble justifiée par le fait que la Suissesse, qui peut conserver à présent sa nationalité d'origine au-delà de son mariage, vient d'obtenir le droit de vote sur le plan fédéral.

L'expérience Lotto-marché, tentée l'an dernier après l'Assemblée générale de l'U.S.O. a été renouvelée cette année à la demande et à la satisfaction de tous nos membres. Un grand merci à Mme Roy qui a permis aussi aux heureux gagnants de ce jeu de déguster dès le lendemain, poulets, vins, liqueurs délicieuses, ou conserves, chocolats, etc. Le rapporteur espère que l'an prochain, à la même époque, il pourra faire un compte aussi satisfaisant de l'activité de l'U.S.O. que ci-dessus. Que tous les « isolés » de notre vaste Ouest se joignent à nous, nous attendons leur demande d'adhésion et nous nous réjouissons de les accueillir.